18me Année.— N° 5565 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Jeudi 8 Janvier 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, 4 Cie place de la Bourse, 8; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

**Heures de départ des trains :** *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 03, 7 21, 8 23, 9 21, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

**BOURSE DE PARIS**

| DU 6 JANVIER | |
|---|---|
| 3 0/0 | 58 25 |
| 4 1/2 | 84 |
| Emprunt 1872 (5 0/0 | 93 60 |
| Emprunt 1871 | 93 55 |
| **DU 7 JANVIER** | |
| 3 0/0 | 58 45 |
| 4 1/2 | 84 25 |
| Emprunt 1872 (5 0/0) | 93 72 1/2 |
| Emprunt 1871 | 93 70 |

## ROUBAIX, 7 JANVIER 1874

## BULLETIN DU JOUR

Le Conseil des ministres s'est réuni hier, sous la présidence du maréchal Mac-Mahon. On ne connaît pas l'objet de la délibération, mais on croit que le projet de loi électoral de M. de Broglie a subi un dernier examen.

La plupart des journaux de Paris mentionnent le bruit que M. du Temple retirerait son interpellation.

Le maire radical d'Angers s'est avisé, en recevant, le jour de l'an, le corps universitaire, de faire une violente sortie contre le ministre de l'instruction publique, à propos de la destitution du proviseur du collége. Il s'est attiré une verte réplique de l'inspecteur d'académie.

Non content de cela, le maire d'Angers a adressé ensuite aux présidents des sociétés de secours mutuels des paroles dans lesquelles il n'a pas dissimulé ses sentiments à l'endroit du gouvernement du maréchal Mac-Mahon. Nous aimons à penser que la dissolution de M. le maire d'Angers ne se fera pas attendre.

Pas de nouvelles d'Espagne ce matin. On sait seulement qu'il y a eu des troubles sur plusieurs points, ainsi que le mentionnaient nos dépêches d'hier ; mais le nouveau gouvernement étant maître du télégraphe, on ne sait pas encore si ces troubles sont réprimés.

A Athènes, l'année s'est terminée par des troubles, qui paraissent en ce moment apaisés; les étudians, se prévalant d'une loi qui date de la révolution de 1863, mais qui n'avait jamais été appliquée, réclamaient des armes pour se constituer en un corps spécial de garde civique.

Par une singulière coïncidence, cette loi est due à l'initiative de M. Deligeorges, aujourd'hui chef du gouvernement, et qui, comme tel, a dû s'opposer à la demande des étudians. Le retour de M. Bulgaris à Athènes et le groupement probable de toutes les forces de l'opposition autour de cet homme d'Etat pourront rendre la position de M. Deligeorges assez précaire, lorsqu'il se retrouvera en face de la Chambre.

---

On prête au maréchal chef du pouvoir exécutif l'intention de faire hâter autant qu'il dépend de lui les travaux de la commission des Trente. Cela se conçoit. La position qu'il occupe n'est rien moins que définie et les militaires aiment généralement les situations nettes. Quelle est donc celle qui est faite en ce moment au Maréchal-Président ?

Est-il réellement, comme son titre l'indique, Président de la République française? M. le duc de Magenta est trop bon français pour être républicain. Ceux qui croient devoir l'être pour lui, savent fort bien que la République n'existe que de nom ; que rien dans notre organisation ne révèle actuellement l'institution républicaine. Le fait est que nous avons en ce moment un gouvernement parlementaire avec tous ses inconvénients, sans aucun de ses avantages, dont le premier est assurément le principe d'hérédité, avec lequel les améliorations successives, les progrès de toute sorte peuvent s'effectuer sans secousse, au milieu des discussions les plus libres, sans que l'ordre établi coure aucun risque, sans que le pays s'effraie et que, par conséquent, la fortune publique soit mise en péril.

La commission des Trente va donc redoubler d'activité ainsi qu'elle y a été invitée. Ses sous-commissions chargées d'étudier le présent, le passé et l'avenir des constitutions européennes, asiatiques et américaines vont enfin se résoudre à cesser leurs excursions plus ou moins lointaines et à rentrer sur le terrain spécial à la France et à l'année 1874.

Le maréchal entend qu'on le prenne au sérieux, et qu'on regarde son gouvernement de sept ans autrement que comme un sujet de dissertations ou de divagations philosophico-politiques.

Il demande, avant tout, une loi sur l'organisation de ses pouvoirs.

Le point de départ, le principe du nouveau gouvernement n'ayant pas été fixé le 19 novembre pas plus que le 24 mai, il n'est pas étonnant que la commission des Trente n'ait pas encore pu dégager la première idée constitutionnelle qui doit frapper l'imagination des législateurs et dont tout le reste découle naturellement. Doit-elle organiser la République? Doit-elle organiser autre chose? La prorogation, que tous les conservateurs ont acceptée et qu'ils ne demandent pas mieux que de soutenir de toutes leurs forces, doit-elle nous mener à la Monarchie ou à la République? C'est là la question. Or, qui peut la résoudre : Est-ce la commission des Trente ?

Si elle ne le veut pas ou ne le peut pas, et si personne ne s'en charge pour elle, quelle est la situation faite à cette infortunée commission chargée de tailler une constitution sur mesure, sans qu'elle ait pour cela l'élément indispensable, le patron? Quand on va chez son tailleur, ce n'est pas lui qui décide s'il faut un habit ou une redingote, ni la couleur du drap, ni si le vêtement sera court ou long, large ou étroit ; il écoute les instructions du client, lui fait des observations, lui démontre les inconvénients ou les avantages de telle ou telle coupe, mais se conforme en définitive à sa volonté.

Dans l'espèce le client, c'est le peuple français; le tailleur, c'est la commission des Trente. Le tailleur sait-il bien quel habit veut le client? Le client sait-il bien lui-même ce qu'il désire?

N'importe, on presse la commission, on la pousse : « Faites ce que vous voudrez ; ce sera toujours assez bon pour ce que cela durera. » Encore faut-il pour les conservateurs que cela dure sept ans.

---

Le *Français* publie quelques détails sur l'ex-armée garibaldienne et sur les chefs qui « la conduisaient au combat, en 1870-1871. »

Les mœurs, dans cette armée, paraissent avoir été tout à fait bizarres, quelque chose comme « l'union libre dans la recherche d'une morte lente. »

La scène est à Autun, le théâtre représente tous les cafés de la ville :

« Garibaldi se couchait de bonne heure, raconte le *Français* : il avait les pieds et les mains malades, et ne pouvait pas résister à la fatigue du soir; mais ses fils Ricciotti et Menotti avaient la passion du jeu, et s'y livraient durant des nuits entières. On vit Menotti rester toute la nuit dans un café à jouer au billard; il jouait seul quand il n'avait pas de partenaires. Ricciotti, plus sociable, passait dans quelque autre café une partie de ses nuits à jouer aux cartes avec ses subordonnés. Il en était de même de Bordone, et généralement de tous les officiers de l'état-major. Presque tous ces officiers avaient leurs femmes ou leurs maîtresses, et ces personnes touchaient la solde d'officiers. Elles suivaient l'armée à cheval, commandaient, passaient même des revues, accompagnaient les officiers avec un grade plus ou moins élevé. On cite notamment un bataillon où une femme était adjudant-major : elle se promenait avec ses galons, touchait sa solde. Un officier nommé Delorme avait également avec lui sa maîtresse, qui touchait la solde d'officier d'état-major.

Le même journal nous fournit encore un détail particulier sur M. Bordone. Ce dernier avait, paraît-il, l'amour des pâtissières, et les patissières de son choix préféraient, surtout au point de vue de la vente, une nourriture saine et abondante aux provisions d'Autun. C'est du moins ce que laisse supposer l'anecdote suivante.

M. Bordone avait l'habitude de requérir de la compagnie du chemin de fer des trains pour son service particulier:

« Or, une fois, dans un de ces trains, raconte le *Français*, M. Bordone emmena une pâtissière d'Autun chez laquelle il logeait. Cette pâtissière, comme tous les commerçants d'Autun, ne pouvait se munir de provisions C'était aux environs du jour de l'an ; elle revint avec deux ou trois vagons pleins de marchandises. A son retour, la compagnie du chemin de fer, qui avait transporté gratuitement la pâtissière sur la réquisition de M. Bordone, voulut faire payer le transport des marchandises. La pâtissière s'y refusa, et la compagnie déclara qu'elle ne livrerait ces deux ou trois wagons de marchandises que contre paiement du transport. Un officier d'état-major menaça de procéder à des arrestations si on ne rendait pas les marchandises ; mais devant l'attitude ferme des agents de la compagnie, on paya. »

## LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 6 janvier

Les gouvernements changent en Espagne, ils s'appellent monarchie ou république, et c'est toujours la dictature. Castelar est renversé, mais les garanties constitutionnelles restent supprimées et le premier acte de Serrano est, comme le télégraphe vous l'a annoncé, de suspendre tous les journaux carlistes et cantonalistes. Quel est en réalité le jeu joué par Serrano, Topète et leurs compères ?

Beaucoup de gens persistent à croire que le mouvement alphonsiste se démasquera. Mais ces expédients et ces intrigues ne sauveront pas la malheureuse Espagne ; il faut qu'elle se décide à revenir à la monarchie nationale des Bourbons, représentée aujourd'hui par le petit-fils de Louis XIV. C'est aussi l'intérêt de la France qui n'a pas d'autre politique à suivre pour son propre compte.

Le gouvernement, à Versailles, est très préoccupé des affaires d'Espagne et du contre-coup que les événements de ce pays pourront avoir dans le nôtre. On annonce que M. le duc Decaze vient d'envoyer à Madrid un attaché du ministère des affaires étrangères avec des instructions spéciales.

Notre politique intérieure est en plein chômage et ne se ranimera qu'après le retour de nos députés.

Trois nouvelles sous-préfectures et cinq commissariats civils sont créés en Algérie.

Le duc de Parme quitte Canne le 7 de ce mois, pour un grand voyage en Orient ; S. A. va visiter l'Egypte, l'isthme de Suez, la Syrie et la Palestine ; le prince a bien voulu se faire accompagner par mon frère le chevalier Auguste de Saint-Chéron.

DE SAINT-CHÉRON.

## LETTRE DE VERSAILLES

Versailles 6 janvier 1874.

Au moment où l'Assemblée va discuter la loi sur les maires et revenir *provisoirement* à la législation de 1852, il est bon de jeter un coup d'œil sur le passé et de rappeler quelles sont nos vraies traditions municipales.

Je ne veux point remonter aux grandes communes du moyen âge, si puissantes au treizième siècle, et qui constituaient alors de véritables gouvernements locaux presque affranchis de toute soumission au pouvoir royal. Cette étude serait intéressante au point de vue historique, mais sans utilité pratique pour notre époque où tout a changé. Il faut se borner aux deux siècles précédents.

La tradition française pour les communes était l'élection. Chaque commune s'administrait elle-même et choisissait ses officiers municipaux, qui ont porté des noms différents : maires, syndics, consuls, capitouls, échevins, etc., suivant la coutume de chaque province.

C'était là l'usage, la tradition constante : les communes choisissaient leurs administrateurs.

On trouve bien des villes privées de ce droit, on signale bien des empiétements du pouvoir royal sur les privilèges des provinces, soit à la suite des guerres de religion, soit à la suite d'insurrections locales. Mais il n'en reste pas moins avéré que l'élection demeurait la base de l'organisation municipale en France.

Nous en trouvons la preuve dans l'acte même qui, pour les esprits superficiels, pourrait faire supposer le contraire; je veux parler de l'édit par lequel Louis XIV réduit en offices toutes les charges municipales.

Il était alors à un moment critique de son règne, engagé dans des guerres longues et coûteuses; l'argent lui manquait, plusieurs provinces refusaient l'augmentation des impôts; il crut battre monnaie par la création de nouveaux offices. Ce fut un moyen fiscal, plus qu'une pensée de centralisation.

Cela est si vrai que le même édit qui convertissait en offices les charges municipales, laissait aux villes ou à la province le droit de les racheter en argent et de conserver ainsi leurs franchises. Toute ville qui payait à l'Etat la valeur des nouveaux offices obtenait le maintien de ses droits d'élection.

Ainsi l'édit même qui s'emparait des charges municipales, reconnaissait en principe nos anciennes traditions de liberté des communes.

Ces traditions de franchises locales étaient même si profondément dans nos mœurs que beaucoup de villes rachetèrent leurs droits d'élection, en remboursant le prix des offices, et la Provence, je crois, les racheta en bloc pour toutes ses communes.

Ailleurs, le pouvoir royal rencontra de telles résistances qu'il n'osa les briser. Deux fois il céda et revint sur ses actes. En 1705, la couronne révoqua tous les priviléges accordés aux nouveaux offices; et, en 1714, elle dut rétablir les élections municipales.

Sous Louis XV nous retrouvons les mêmes tentatives aux heures où le Trésor royal était aux abois, puis les mêmes résistances de la part de la province. Tantôt on revenait au système lucratif des offices, tantôt on rendait aux communes leurs droits d'élection.

Dans toutes les communes qui purent garder le choix de leurs administrations municipales, nous trouvons des traditions de liberté et surtout de bon sens que nous ne connaissons plus.

J'ai nommé tout à l'heure la Provence. C'est un des pays d'Etats qui avaient gardé le plus intactes ces traditions libérales de nos pères. Je devrais citer aussi le Languedoc dont l'admirable organisation « avait fini, dit M. Léonce de Lavergne, par servir de modèle pour les assemblées provinciales, avec quelques modifications réclamées par l'esprit nouveau. » — Mais cette étude comparée des diverses provinces nous entraînerait trop loin.

C'est en Provence que nous trouvons le mieux conservées les libertés locales, et avec elles le mélange des diverses classes concourant également aux charges publiques.

En 1661, Racine écrivait à l'abbé Le Vasseur : « C'est une belle chose de voir le » compère cardeur et le menuisier gaillard, » avec la robe rouge comme un pré- » sident, donner des arrêts et aller les pre- » miers à l'offrande. Vous ne voyez pas cela » à Paris ! »

Dans cette Provence qui émerveillait Racine, nous trouvons un code municipal, ou plutôt une coutume qui dépasse en liberté ce qu'il est possible d'accorder aujourd'hui. Je ne fais que l'indiquer sommairement, en renvoyant le lecteur au beau livre qu'a publié Ch. de Ribbe : *Les familles et la Société en France avant la Révolution*..

Voici les pratiques essentielles du suffrage et des charges municipales en Provence :

1° Tout chef de famille, propriétaire, ayant un intérêt dans la communauté locale à laquelle il est incorporé, est électeur.

2° Sont obligatoires, sous peine d'amende, le suffrage de tout père de famille élu. Ce suffrage et cette assiduité sont considérés comme des devoirs.

3° Sont obligatoires les fonctions locales auxquelles on a été nommé par le suffrage de ses concitoyens.

4° Les fonctions sont temporaires, en sorte que tous aient leur part des charges et des honneurs.

5° *Tous sont responsables*, les élus *dans leurs personnes et dans leurs biens*, s'ils violent les lois ou administrent mal par leur faute les finances locales ; les électeurs *dans leurs propriétés*, qui sont le gage des créanciers, si la communauté des habitants devient impuissante à payer.

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 8 JANVIER 1874

— 10 —

**LA FIANCÉE**

DU

# MAITRE D'ÉCOLE

PAR HENRI CONSCIENCE

VI

Valentin est cependant resté ce que le pauvre maître d'école était pour sa généreuse bienfaitrice : un homme qui se reconnaît indigne de vous et qui donnerait volontiers sa vie pour vous épargner un moment de chagrin. Ne secouez pas la tête, Hélène... Qu'ai-je fait, depuis que le mariage m'a donné sur vous des droits que le monde considère comme sacrés ? Ne vous ai-je pas respectée en tout, même dans l'éternelle tristesse qui vous fait mourir lentement sous mes yeux ? Tous mes vœux, toutes mes pensées, toute ma vie, ne tendent-ils pas à trouver quelque chose qui vous puisse consoler et faire revivre ? Au lieu de commander comme je le pouvais, n'ai-je pas obéi au moindre regard de vos yeux ? Est-ce la conduite d'un mari égoïste, ou d'un esclave respectueux et dévoué ?

— Que vous êtes cruel pour moi, monsieur ! dit Hélène, d'un ton plaintif. Vous vous trompez, je ne vous hais point, je vous suis reconnaissante, sincèrement reconnaissante, je suis sensible à votre générosité... Mais, ayez pitié d'une pauvre femme dont la volonté est anéantie par ses nerfs.

— Sans doute, je suis cruel... en ce moment du moins, poursuivit Valentin; car je sais et je vois, Hélène, combien ma seule présence vous fait souffrir. Mais je ne puis plus reculer, je dois obéir à un inflexible devoir. Vous ne croyez pas que j'ai accepté votre main par pur dévouement. Voilà la source de votre aversion et de mon impuissance à lutter contre votre mal. Avouez-le, Hélène, vous pensez qu'un sentiment caché m'a aveuglé, n'est-ce pas? c'est là ce que votre cœur ne peut pardonner.

Elle fixa sur lui un regard étonné, comme si elle l'accusait de fausseté ou de dissimulation.

— Ah ! Hélène, dit-il avec un accent de désespoir, je ne puis nier ce que j'ai osé vous dire moi-même un jour, une seule fois. Mais, s'il en est ainsi, l'amour qui grandit dans notre cœur, à notre insu, est-il un si grand crime, qu'il doive être expié par la mort de deux personnes ?

— De deux personne? répéta Hélène.

— Comment en serait-il autrement ? reprit Valentin, d'un ton tristement railleur. Je vous vois périr sous mes yeux; chaque jour, je mesure le progrès du mal terrible qui doit vous emporter. Cette affreuse certitude, mon impuissance à vous sauver, à chasser l'horrible spectre qui se tient à vos côtés; la tombe béante sous vos pas; cette perpétuelle terreur, ces rêves affreux dans des nuits sans sommeil... Ah ! si vous regardiez d'un œil attentif le malheureux objet de votre aversion, vous remarqueriez que ses cheveux ont grisonné et que l'inquiétude a creusé des rides profondes dans son visage amaigri.

Hélène, attendrie par le son de sa voix et effrayée par ses paroles, le regarda. Elle leva vers lui ses mains suppliantes, et soupira :

— Pitié ! pardon ! ne devenez pas malade : je vous en supplie, n'ajoutez pas cette peine à mes souffrances.

— Merci, merci, Hélène, de cette bonne parole, s'écria Valentin, dans les yeux duquel le bonheur alluma une étincelle.

Je me serais trompé ? Ciel ! si je pouvais l'espérer. Vous ne me haïssez pas assez pour me laisser mourir sans compassion. Mais quelle est donc l'impénétrable cause de votre dépérissement ?... Non, Hélène, soyez forte, maîtrisez vos nerfs. « Ne devenez pas malade, » avez-vous dit. Il faut si peu de chose pour me guérir; un sourire de vos lèvres, non pas un sourire à mon adresse, mais un simple signe de courage, serait pour mon cœur un baume bienfaisant, une source d'espoir, une lumière salutaire. Mes paroles vous agitent. Je parle trop haut, n'est-ce pas? Je me tairai; je vous laisserai reposer un peu.

La malade avait courbé la tête plus profondément encore. De temps en temps, des frissons presque imperceptibles parcouraient ses membres.

Valentin épiait ces signes menaçants avec une attention inquiète. Lorsqu'il pensa qu'elle était redevenue plus calme, il reprit :

— Ne craignez rien, Hélène, je ne veux rien demander pour moi-même. S'il le faut je vous épargnerai religieusement le désagrément de ma présence. Pour toute récompense, je ne vous demande qu'une promesse.

— Une promesse.

— Oui, Hélène. Si jusqu'à présent vous m'avez rencontré trop souvent sur vos pas, si j'ai paru vous chercher et vous suivre comme un espion, c'était parce que l'inquiétude et le chagrin de vous savoir malade et malheureuse ne me laissaient point de repos et me poussaient malgré moi aux lieux où j'espérais vous voir, ne fût-ce que de loin.

Mais sortez de votre tristesse, consentez à vous distraire un peu, fuyez cet isolement perpétuel, et je me tiendrai éloigné de vous, et j'attendrai courageusement la nouvelle de votre rétablissement. Il ne fait pas encore bon dehors, mais dans la serre il y a tant et de si belles fleurs ! Pourquoi ne vous promèneriez-vous pas un peu dans cette douce atmosphère, vous qui avez toujours aimé les beautés de la nature? Hélène, promettez-moi que vous l'essayerez. Je ne vous en demande pas davantage. Cela me rendrait si heureux ! Puis-je espérer que vous ne me refuserez pas cette faveur ?

— Vous désirez que j'aille dans la serre ? dit la malade en hésitant.

— Je vous en conjure, Hélène, pour votre propre bien.

— J'irai, monsieur.

— Vous irez? s'écria Valentin, comme s'il ne pouvait croire à la sincérité de cette promesse.

— Oui, j'essayerai si mes nerfs peuvent le supporter.

— Quand, Hélène ?

— Dès que je me sentirai assez forte.

— Cette semaine ?

— Aujourd'hui si je puis.

— Il fait si beau ce matin ! le soleil donne sur la serre, Hélène. Cette douce chaleur de printemps fait revivre.

— Eh bien, je vous prouverai que je suis de bonne volonté. Laissez-moi seule quelques instants. J'irai dans une demi-heure.

— Merci, merci. Dieu soit loué ! murmura Valentin, qui s'empressa de sortir.

Il entra dans une autre pièce, souriant et tout ranimé, y prit un coussin de velours rouge sur un sofa, et le porta dans la serre, où il le déposa sur le banc sous le berceau de grenadille.

Alors il parcourut la serre en tous sens, et rassembla un grand nombre de fleurs devant le berceau. Il les rangea